



Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le 28/07/2022

ID : 071-217104637-20220704-202241-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2022-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 04 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire.

Etaient absents excusés :

CORRE Michelle, ayant donné pouvoir à BUTTET Frédéric
RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres
en exercice :

13

Nombre de membres présents :

11

Nombre de suffrages exprimés :

13

VOTES :

Contre : 0

Pour : 13

Abstention : 0

Date de convocation :

28/06/2022

OBJET : DELIBERATION

Relative au renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent administratif affecté en renfort au secrétariat de mairie du 1er juillet au 31 août 2022 et à la pérennisation de ce poste au 1er septembre 2022.

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un agent administratif avait été recruté en renfort au secrétariat de mairie à raison de 7 heures hebdomadaires du 1 avril au 30 juin 2022. Il s'avère que ces heures sont nécessaires. Il est donc proposé au conseil municipal de renouveler ce contrat jusqu'au 31 août et ensuite de pérenniser ce poste à compter du 1er septembre 2022.

Cet agent est présent 7 heures par semaine (les mardis et jeudis matins de 8h30 à 12h00). Lui sont déléguée les tâches suivantes : accueil du public et accueil téléphonique, le classement et l'archivage, l'état civil/cimetière et quelques courriers divers.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent administratif pour 7 heures hebdomadaires du 1er juillet 2022 au 31 août 2022.

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le 28/07/2022

ID : 071-217104637-20220704-202241-DE

Berger
Levrault

- **De créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe à raison de 7 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2022.**

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 04 juillet 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

